

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes ou des prestations de services conclues par CONCEPT & FLAMME (« Le Vendeur ») auprès de consommateurs et d'acheteurs non professionnels (« Les Clients ou le Client »), désirant acquérir les produits et/ou services proposés à la vente par le Vendeur (« Les Produits »), par achat immédiat ou au moyen de la passation d'une commande.

Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées dans les catalogues du Vendeur ou tout autre support. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 2 - Commandes - Achats immédiats

Les commandes de Produits et de services et les achats immédiats sont effectués de la façon suivante.

Le Client reçoit un devis, lequel devis est valable un mois à compter de sa date d'émission.

Le devis doit être signé par le Client pour être considéré comme une commande.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur, et après encaissement par celui-ci de l'intégralité de l'acompte dû (30 % ou 50 % selon le devis).

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Vendeur n'a pas vocation à vendre les Produits à des professionnels, mais uniquement à des consommateurs ou des non professionnels, pour leurs besoins personnels. Le Vendeur se réserve donc le droit de refuser les achats immédiats / commandes d'un même Produit en quantités importantes.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 3 - Tarifs

Les Produits et/ou services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le catalogue tarif du Vendeur, au jour de l'achat immédiat ou de l'enregistrement de la commande par le Vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le catalogue tarif du Vendeur, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

En cas de commandes spécifiques du client, ces dernières devront obligatoirement faire l'objet d'un

devis accepté par le Client. Les devis établis par le Vendeur sont valables pour une durée d'un mois à compter de leur établissement.

La commande sur devis n'est considérée comme acceptée qu'après versement d'un acompte de 30 % ou 50 % du montant de la commande suivant le cas.

ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Le prix est payable comptant en totalité en cas d'achat immédiat, ou de la passation de commande par le Client, soit par carte bancaire, soit par chèque bancaire.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après leur encaissement effectif.

Pour les Produits qui font l'objet d'une livraison, le prix est payable comptant en totalité au jour de la livraison des Produits, et comme indiqué sur la facture remise au Client selon les modalités suivantes : par carte bancaire, et par chèque bancaire. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après leur encaissement effectif.

Un acompte correspondant à 30 % ou 50 % du prix total, selon la commande, peut être exigé lors de la passation de la commande par le Client.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité, comme indiqué précédemment.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 3 fois l'intérêt légal du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

ARTICLE 5 - Remise des produits - Livraisons

Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être immédiatement emportés par le Client, à partir du magasin du Vendeur.

Les Produits commandés ou acquis par le Client, et devant faire l'objet d'une livraison, seront livrés dans les conditions fixées au devis.

Les services commandés par le Client sont réalisés selon les modalités fixées au devis et selon un délai fixé au devis, lequel court à compter de la validation définitive de la commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes Conditions générales de vente, et notamment sous condition du paiement des sommes prévues au devis.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

ARTICLE 6 - Transfert de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que

soit la date de livraison desdits Produits.

Le transfert des risques de perte et de détérioration se rapportant aux Produits est réalisé au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Vendeur/Prestataire - Garantie

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Garanties légales

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales,

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ou à l'achat immédiat,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation,

dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous.

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du Vendeur ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du Produit, sauf pour les biens d'occasion, dont le délai est porté à douze mois (art. L 217-7 du Code de la consommation).

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit. Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Produit conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais ci-dessus visés et retourner ou rapporter en magasin les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 30 à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les Services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 60 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

Dans l'hypothèse où la garantie décennale interviendrait, la responsabilité du Prestataire devra être engagée conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Lorsque le Produit vendu dispose d'une garantie propre par son fabricant, les conditions de garantie seront transmises avec la livraison et l'installation de chaque appareil, sauf indication contraire.

Tous les appareils vendus ou installés ne peuvent être considérés comme un chauffage principal, mais seulement comme un chauffage d'appoint.

La conservation d'un autre moyen de chauffage par le Client est impérative.

Il est expressément convenu entre les parties que les résistances au sol ne sont pas de la compétence de la Société CONCEPT & FLAMME, de sorte que la responsabilité de la Société CONCEPT & FLAMME ne saurait être engagée du fait d'un calcul inexact du constructeur ou propriétaire de l'immeuble d'installation.

ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle

Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Produits au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 9 - Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

ARTICLE 10 - Résolution du contrat

En cas de non-respect par la partie débitrice d'une obligation de paiement de ses obligations, le contrat pourra être résolu de plein droit, 15 jours après une simple mise en demeure visant le montant des sommes dues.

ARTICLE 11 - Service après-vente

Pour toute demande de déplacement d'un technicien, un devis de 55 euros TTC correspondant au forfait de déplacement, dans un rayon de 30 kms, sera adressé au Client. Au-delà du rayon de 30 kms, le forfait de déplacement sera ajusté sur la base de calcul des frais kilométriques applicable par le service des impôts.

Ce devis devra être réglé intégralement avant la date d'intervention du technicien.

Le technicien établira la facture de sa prestation dans les conditions visées au présentes Conditions générales de vente, le paiement devra lui être remis à l'issue de la réalisation de la prestation.

Aucun appareil de remplacement ou de substitution ne sera fourni par la Société CONCEPT & FLAMME.

ARTICLE 12 - Obligations d'entretien

Le client reconnaît expressément avoir été informé des obligations d'entretien tant de son matériel que des systèmes d'évacuation.

Il s'engage à effectuer ses obligations d'entretien, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société CONCEPT & FLAMME se réserve le droit, dans l'hypothèse où l'entretien ne serait pas réalisé, ou réalisé de façon insuffisante, soit de refuser d'intervenir, soit de pratiquer une tarification supérieure au tarif habituellement en vigueur.

Il est rappelé que le défaut d'entretien est une cause d'exonération de garantie.

ARTICLE 13 - Clause de réserve de propriété

La Société CONCEPT & FLAMME conservera la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix.

ARTICLE 14 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 15 - Litiges

En cas de litige, la première étape à respecter par le consommateur est de se rapprocher du professionnel afin de rechercher une solution à l'amiable.

En cas d'échec vous pourrez saisir le médiateur de la consommation un autre mode alternatif de règlement des différends.

Le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice.

CM2C Adresse : 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris – 01 89 47 00 14

Représenté par son président Monsieur René Jalin

<https://www.cm2c.net/>

ARTICLE 16 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit,
 - le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
 - en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
 - les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
 - les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
 - les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité,
 - la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.
- La possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en application de l'article L.223-2 du Code de la consommation.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

Conservation des données :

Vos coordonnées téléphoniques recueillies ne seront utilisées que dans le cadre de la relation contractuelle.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en application de l'article L.223-2 du Code de la consommation.

Toutes les autres coordonnées (mail, adresse postale) sont conservées en interne afin de pouvoir vous proposer par mail deux fois par an les services d'entretien pour les appareils au bois installés par nos soins, et répondre à vos demandes de prestations ultérieures (entretien de votre installation , dépannage, vente de pièces détachées)

Vous aurez toujours la possibilité de revenir sur votre choix à tout moment en nous faisant parvenir un mail à l'adresse suivante : contact@concept-et-flamme.com

J'autorise Concept et Flamme à conserver mes coordonnées

OUI

NON

[data.client_nom;noerr] [data.client_prenom;noerr]

Date :

Signature client

Signature entreprise